

TOOLKIT

pour la participation du secteur privé aux
projets de patrimoine culturel

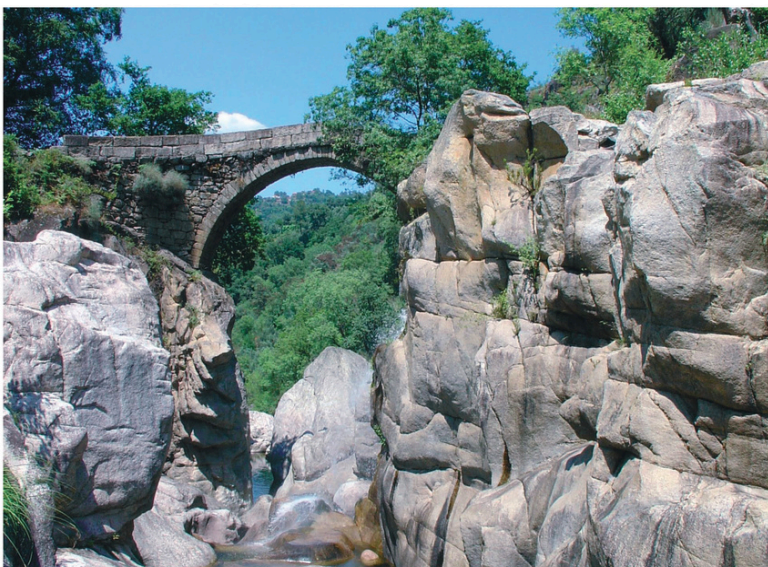


TABLE DES MATIÈRES

01

Contextualisation du document..... 1

02

Projet HITTS..... 2

03

Le patrimoine comme outil de responsabilité sociale des entreprises (RSE) 3

04

Modèles de collaboration..... 7

Parrainage..... 7

Patronage..... 8

Fundraising..... 9

Financement participatif local..... 10

Accords de collaboration..... 10

Bénévolat collaboratif..... 10

05

Histoires à succès..... 11

06

Outils..... 14

Première phase : Analyse du contexte et de la faisabilité

Articulateur des avantages collaboratifs..... 14

Cadre juridique et fiscal..... 16

Canevas du modèle de collaboration..... 20

Formation des agents impliqués..... 24

Deuxième phase : Établissement des liens..... 25

Identification et recherche de partenaires potentiels..... 25

Modèles de communication et d'interaction..... 27

Ateliers..... 29

Troisième phase : Concevoir la collaboration..... 30

Modèle d'accord de collaboration..... 33

07

Conclusions..... 38

CONTEXTUALISATION ET OBJECTIFS

Cette boîte à outils vise à servir de guide de référence aux institutions publiques, au secteur privé et, plus généralement, aux personnes et organisations intéressées par l'identification, la conception et l'investissement dans des projets de développement durable en milieu rural, avec un accent particulier sur la revalorisation du patrimoine culturel et naturel.

Grâce à un ensemble structuré de ressources et d'outils, cette boîte à outils guide les parties prenantes sur la manière de s'orienter dans l'écosystème local, de collaborer efficacement et de générer des synergies entre les secteurs public et privé, dans le but d'atteindre des objectifs communs qui profitent aux parties prenantes.

Ce guide vise à faciliter la collaboration entre les organismes publics et privés pour l'élaboration de stratégies relatives aux projets culturels, patrimoniaux et sociaux. Il se veut un accompagnement et non un document prescriptif. Il est essentiel de rappeler que ce qui fonctionne dans un contexte peut ne pas fonctionner dans un autre ; par conséquent, les utilisateurs de ce guide doivent tenir compte de leur situation particulière et adapter les stratégies et les ressources en conséquence.

Ce guide vise à sensibiliser les lecteurs à la situation actuelle en milieu rural et à les aider à identifier les opportunités d'investissement à impact social, économique et culturel. Les ressources et outils proposés faciliteront les échanges entre organisations et institutions de tous types, renforçant ainsi les partenariats public-privé, indispensables à la mise en œuvre d'initiatives bénéfiques à la société.

PROJET HITTS

HITTS est confrontée à d'importants défis dans la région du Sud de l'Est du Mexique (SUDOE), tels que le dépeuplement, le vieillissement démographique, la fuite des cerveaux et la méconnaissance du patrimoine culturel et naturel. Son objectif est de valoriser le patrimoine culturel et naturel exceptionnel des zones rurales du SUDOE par la revitalisation du patrimoine, la création artistique et les partenariats public-privé, en promouvant un tourisme durable et écologique.

HITTS est un projet transnational qui promeut le tourisme durable, valorise le patrimoine des zones rurales et implique les acteurs locaux. Il favorise la réutilisation adaptative du patrimoine et le développement de partenariats public-privé grâce à une approche novatrice.

LE PATRIMOINE COMME OUTIL DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

Les partenariats public-privé sont devenus essentiels pour résoudre les problèmes que la seule participation citoyenne peine à régler. La collaboration entre les entités publiques et privées permet de nouer des accords durables et mutuellement avantageux. Elle offre également un moyen de freiner et d'atténuer les difficultés rencontrées par les régions rurales, d'améliorer l'accès aux services et de favoriser une société plus solidaire, juste et équitable.

Les partenariats public-privé (PPP) visent à conjuguer les ressources et les compétences des secteurs public et privé pour atteindre des objectifs d'intérêt commun, ce qui est particulièrement pertinent pour les zones rurales. Pour le secteur public, ils offrent des avantages considérables en termes de réduction des coûts, de l'endettement et des risques. Grâce à la participation des entreprises privées, des ressources, des connaissances et des compétences précieuses peuvent être mises à disposition des zones mal desservies, tout en améliorant la visibilité, la réputation, l'activité et les opportunités d'innovation dans divers domaines.

L'investissement privé dans ce type de projets génère un impact social, environnemental et économique positif sur les régions rurales, ainsi que des retombées financières et un renforcement de la réputation pour les entreprises et institutions participantes. La collaboration du secteur privé aux projets publics permet de créer de la valeur et des avantages à plusieurs niveaux simultanément.

Dans ce contexte, le concept de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) prend toute son importance. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se définit comme l'engagement d'une entreprise à agir de manière éthique, au bénéfice de la société, de la protection de l'environnement et de la préservation de son patrimoine. Elle est devenue un pilier fondamental pour les entreprises qui aspirent à avoir un impact positif sur la société par leurs actions. Ainsi, l'adoption de mesures et de pratiques durables, étroitement liées à l'engagement sociétal, est essentielle pour renforcer la réputation de l'entreprise, fidéliser sa clientèle et garantir sa pérennité.

Les entreprises qui choisissent de placer l'innovation et l'impact social positif au cœur de leur culture d'entreprise bénéficient de nombreux avantages à différents niveaux. La collaboration entre les institutions publiques et privées permet d'accélérer les résultats et de consolider ces avantages. Parmi les bénéfiques qui peuvent en découler, on peut notamment citer :

- **Amélioration de la réputation de l'entreprise**

L'alliance d'une stratégie de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) solide et de projets menés en collaboration avec des entités publiques renforce considérablement la réputation d'une entreprise. La RSE témoigne d'un engagement éthique envers la société et l'environnement, tandis que la collaboration avec les organismes publics confère légitimité et crédibilité, et aligne les actions sur l'intérêt général. Cette double approche contribue à forger l'image d'une entreprise responsable et transparente, engagée dans le développement de son territoire.

La réputation des entreprises est devenue un pilier fondamental du monde des affaires, influençant directement la confiance du public et les relations à long terme avec les parties prenantes. Aujourd'hui, les consommateurs attendent des entreprises qu'elles s'engagent davantage dans la société.

À cet égard, une étude mondiale d'IBM indique que, pour les Espagnols, parmi les valeurs les plus importantes que les entreprises doivent posséder pour gagner leur fidélité figure le soutien aux communautés où elles opèrent (78 %). De même, une part importante des personnes interrogées a souligné sa préférence pour les entreprises qui font preuve d'un engagement envers la société et l'environnement.

Ainsi, les consommateurs privilégient les initiatives structurées autour de projets concrets, aux objectifs clairs et aux résultats mesurables, plutôt que celles se limitant à des actions isolées. Dans cette optique, les partenariats public-privé jouent un rôle essentiel pour lutter contre le scepticisme en mobilisant le soutien de diverses parties prenantes, renforçant ainsi la confiance du public, la crédibilité de l'engagement social de l'entreprise et consolidant une réputation solide et durable.

- **Différenciation concurrentielle**

Dans des marchés de plus en plus saturés et concurrentiels, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) via les partenariats public-privé devient un facteur de différenciation clé à forte valeur stratégique. Les entreprises qui intègrent la RSE à travers des projets à impact social, culturel ou environnemental développés en collaboration avec les administrations publiques construisent un positionnement fondé sur des valeurs, une raison d'être, un engagement et une contribution concrète, ce qui leur permet de se distinguer de manière authentique.

La participation à des projets de protection et de valorisation du patrimoine, ainsi qu'au développement durable et social, permet à l'entreprise d'associer sa marque à des valeurs importantes pour la communauté. Cette différenciation est d'autant plus pertinente qu'elle repose sur des relations institutionnelles et un alignement avec les politiques publiques et les objectifs stratégiques. Elle s'appuie sur les valeurs, la raison d'être et la contribution authentique de l'entreprise à la société, renforçant ainsi son positionnement.

- **Augmentation des ventes**

Les stratégies de responsabilité sociale des entreprises (RSE) mises en œuvre dans le cadre de partenariats public-privé ont un impact positif sur l'image de marque et, par conséquent, sur les résultats commerciaux. En effet, les consommateurs ont tendance à faire davantage confiance aux entreprises qui démontrent leur engagement social. Cette perception de fiabilité influence, à son tour, les intentions d'achat et les préférences de marque.

La participation à des projets à impact social ou culturel positionne une entreprise comme une organisation responsable, en phase avec les valeurs sociales. De plus, la visibilité offerte par les partenariats public-privé, grâce à des actions conjointes et à une couverture médiatique, amplifie la portée de ces initiatives et renforce leur impact en termes de notoriété et de positionnement de la marque. Il en résulte une visibilité accrue, l'acquisition de nouveaux clients, une fidélisation renforcée et la consolidation de relations commerciales plus stables et durables.

- **Accès au financement**

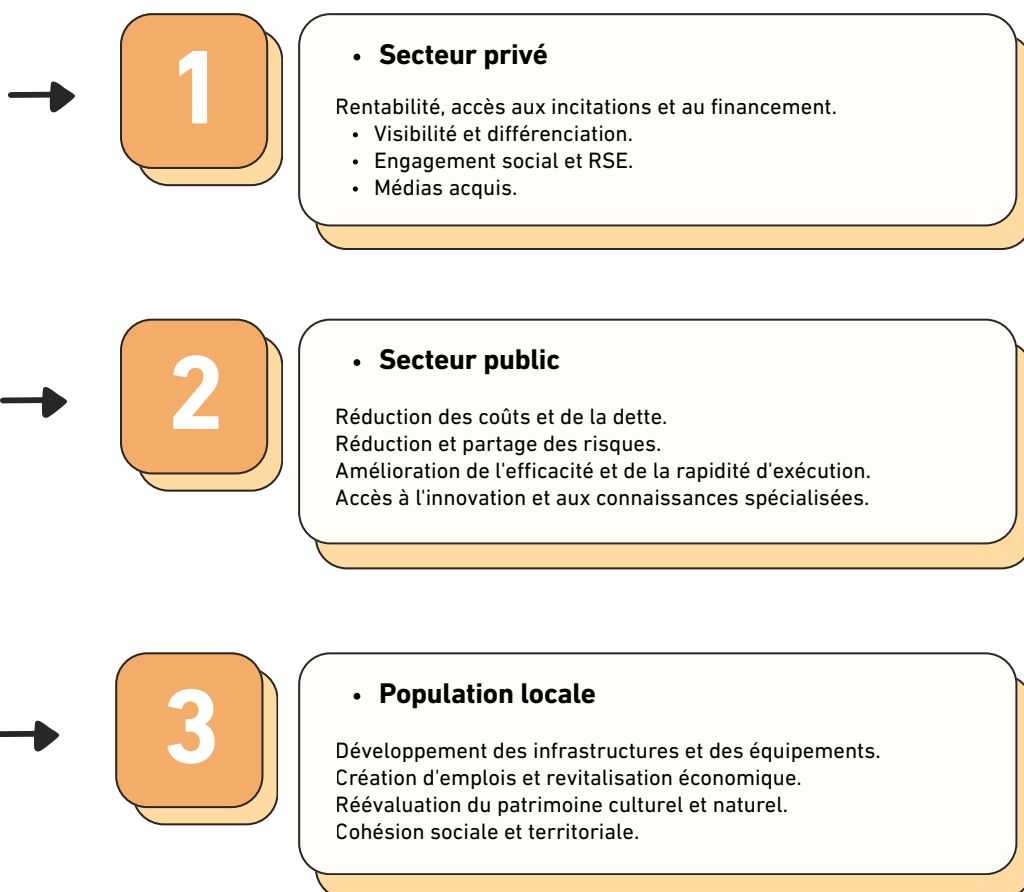
La participation à des projets de partenariat public-privé permet aux entreprises d'accéder à des sources de financement qu'il serait plus difficile d'obtenir individuellement.

Il existe actuellement de nombreux programmes et instruments aux niveaux européen, national et régional visant à soutenir les initiatives ayant un impact social, culturel et environnemental, telles que:

- Fonds européens
- Aide publique
- Lignes de financement
- Programmes de reconnaissance et de certification.

Les projets structurés sous forme de partenariats public-privé offrent de nombreux avantages stratégiques, car ils démontrent leur impact, leur viabilité, leur responsabilité partagée et leur adéquation avec les politiques publiques et les objectifs de développement durable (ODD). Pour les entreprises, ce type de collaboration se traduit par:

- Réduction des efforts d'investissement propres.
- Possibilité de partager les coûts et les risques financiers.
- Une plus grande capacité d'innovation.



MODÈLES DE COLLABORATION

La diversité des définitions du patrimoine culturel est considérable, et sa signification n'a cessé d'évoluer au fil du temps, sous l'influence de contextes et d'environnements changeants. Aujourd'hui, la définition du patrimoine est nécessairement large, englobant « l'expression des modes de vie développés par une communauté et transmis de génération en génération, incluant les coutumes, les pratiques, les lieux, les objets, les expressions artistiques et les valeurs » (ICOMOS, 2002).

En outre, le patrimoine culturel est également perçu comme « un ensemble de ressources héritées du passé que les populations s'approprient, indépendamment de leur propriété, comme le reflet et l'expression de leurs valeurs, croyances, connaissances et traditions en constante évolution. Il englobe tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction entre les personnes et les lieux au fil du temps » (Convention Faro, Conseil de l'Europe, 2005). Toutefois, il n'est pas possible de concevoir le patrimoine culturel comme un phénomène statique, mais plutôt comme un processus dynamique d'évolution constante, façonné par des contextes changeants et par les attentes et perceptions de la société.

La définition du patrimoine culturel englobe le patrimoine culturel immatériel, entendu comme l'ensemble des traditions et expressions transmises par les ancêtres, notamment les traditions orales, les festivités et les connaissances et pratiques liées à la nature. Or, l'un des principaux défis auxquels est confronté ce type de patrimoine réside précisément dans sa grande fragilité. L'exposition à des facteurs endogènes et exogènes compromet son intégrité et sa sauvegarde, affectant considérablement sa transmission aux générations futures.

PARRAINAGE

Le parrainage consiste à fournir des ressources financières et/ou matérielles en échange de la promotion de cette contribution, dans le but d'obtenir un avantage indirect, principalement en termes de publicité, d'image et de réputation. Dans de nombreux cas, le parrainage fait partie intégrante de la stratégie marketing et de communication d'une entreprise.

Selon la définition de José Luis Arceo, le parrainage existe « lorsqu'une organisation contribue et fait savoir qu'elle contribue une somme d'argent et/ou des biens et services pour le développement d'un événement, d'un programme ou d'une activité ; à condition que cet événement ou cette activité n'ait rien à voir avec les biens et services de l'organisation parrainante. »

Le mécénat permet aux entreprises et aux organismes publics de mener à bien des projets dont l'impact direct profite aux communautés et territoires ruraux. Les entreprises qui choisissent de soutenir ces projets, financièrement ou par d'autres moyens, facilitent l'accès aux ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Ce modèle de collaboration offre de nombreux avantages à l'entité mécène, notamment l'accès à de nouveaux publics et l'association de son image à la culture et au développement locaux.

Les moyens de parrainage les plus courants sont les suivants :

- **Financement:** C'est la méthode la plus courante. L'entité commanditaire fournit une somme d'argent pour couvrir les dépenses liées au projet. En contrepartie, elle bénéficie d'une visibilité accrue, d'une publicité et renforce sa notoriété et sa réputation.
- **Produits ou services:** dans ce cas, la contribution est en nature, fournissant les ressources, les matériaux ou les services nécessaires à la réalisation du projet.

Dans le secteur du patrimoine et de la culture, notamment en milieu rural, le mécénat permet aux entreprises d'associer leur marque à des valeurs telles que le développement durable, l'identité culturelle et l'impact social positif. Il contribue également à renforcer leur positionnement institutionnel tout en participant activement à la revitalisation du territoire.

PATRONAGE

Le ministère de la Culture définit le mécénat comme « le soutien altruiste apporté à des activités culturelles, artistiques ou scientifiques, expression de l'engagement social du donateur. Contrairement au parrainage, il ne vise ni la publicité ni le profit commercial. » Autrement dit, il s'agit du soutien qu'une entité ou un individu apporte à des projets culturels, artistiques ou éducatifs, motivé par un intérêt pour la promotion culturelle ou le bien-être social.

Le mécénat culturel consiste en la protection et le soutien, par le biais de ressources financières, matérielles ou de services, apportés par une entreprise ou un particulier à un projet culturel, artistique, environnemental, social ou scientifique déclaré d'intérêt général. Le mécène fournit des ressources sans exiger de contrepartie commerciale, mais bénéficie en retour d'avantages fiscaux et d'une notoriété accrue.

Parmi les avantages du mécénat culturel figurent la promotion du bien-être social, la génération d'un impact positif sur les communautés, la reconnaissance de la responsabilité sociale, la satisfaction personnelle et la création d'un héritage, laissant une empreinte indélébile sur la société grâce à la participation à des projets.

Lier les initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE) au mécénat culturel et patrimonial régional permet aux entreprises et aux investisseurs de concrétiser leur engagement social par des projets tangibles qui protègent et valorisent le patrimoine naturel et culturel des territoires où ils opèrent. Le mécénat devient ainsi un outil structurant de la RSE. Il en résulte une région renforcée et une image de marque améliorée pour l'entreprise grâce à son association à des valeurs positives.

FUNDRAISING

La collecte de fonds est l'activité qui consiste à lever des ressources pour assurer le bon fonctionnement des organisations à but non lucratif et la mise en œuvre de leurs plans et projets.

La collecte de fonds permet aux organisations de couvrir leurs besoins structurels et temporaires, de répondre aux demandes et aux services qu'elles fournissent, de favoriser l'innovation et de diversifier leurs sources de revenus, réduisant ainsi leur dépendance à une seule source de revenus.

La situation actuelle exige des organisations telles que les fondations et les ONG du secteur culturel qu'elles concentrent leurs efforts sur la collecte de fonds, principalement financiers. Comme le souligne l'Association espagnole de collecte de fonds (AEFr), « la collecte de fonds n'est pas une fin en soi, mais un moyen de mener à bien nos projets de développement, nos initiatives de protection de l'environnement, nos projets de promotion culturelle, etc. ». Il est donc essentiel de garder à l'esprit la raison d'être de l'organisation.

FINANCEMENT PARTICIPATIF LOCAL

Il s'agit de mobiliser de petites contributions de la part des résidents, des visiteurs réguliers et des sympathisants du territoire pour financer des projets tels que la restauration de monuments historiques, de sculptures ou de sites archéologiques, la réhabilitation d'espaces culturels, la préservation d'habitats ou de parcs naturels, le développement de circuits culturels ou naturels interprétés, la création de centres d'interprétation, la mise en œuvre de projets créatifs, etc.

Il s'agit de contributions d'un grand nombre de personnes via une plateforme en ligne. Parmi leurs avantages, on peut citer :

Elle implique les participants dans la protection et la promotion du patrimoine naturel et culturel.

Cela génère un engagement social envers le projet.

Elle permet de mieux faire connaître les initiatives. La campagne constitue une action marketing.

Elle sensibilise à l'importance de préserver le patrimoine ou de protéger l'environnement naturel.

ACCORDS DE COLLABORATION

Les accords de collaboration sont des accords conclus entre deux ou plusieurs parties qui s'engagent à coopérer sur un projet ou une activité commune, avec des obligations et des avantages définis. Ce type de collaboration permet la mise en commun des ressources, de l'expérience, des compétences et des contacts, facilitant ainsi la réalisation d'objectifs plus difficiles à atteindre individuellement.

BÉNÉVOLAT COLLABORATIF

Le bénévolat d'entreprise est une activité principalement encouragée par les entreprises, où les employés participent, collaborent et contribuent bénévolement à diverses causes sociales, culturelles et environnementales. Dans ce contexte, le niveau local revêt une importance particulière, car il permet un impact plus concret.

Cela peut être réalisé grâce à des modalités de travail flexibles, des congés spéciaux rémunérés ou non rémunérés, qui permettent aux employés de mener des activités de bénévolat pendant leur journée de travail.

Ce modèle renforce la réputation de l'entreprise en témoignant d'un véritable engagement social, en consolidant ses valeurs éthiques et en facilitant les alliances stratégiques avec d'autres organisations. Pour la société dans son ensemble, il contribue à répondre aux besoins, à sensibiliser aux enjeux locaux et à promouvoir la revitalisation des zones rurales.

HISTOIRES DE RÉUSSITE

Aven Armand et Agence d'Attractivité Gorges Causses Cévennes

L'Aven Armand – Montpellier le Vieux, entreprise centenaire, est un acteur majeur du développement touristique du territoire où se situe son patrimoine. Depuis sa création, Aven Armand s'enorgueillit de son esprit pionnier, profondément ancré dans l'histoire du site et de la région. Experts du tourisme, notamment en matière d'accueil, de gestion du patrimoine naturel et de valorisation du territoire, son développement en tant qu'entreprise privée a toujours été en parfaite adéquation avec les orientations et priorités des pouvoirs publics, et en particulier du Parc naturel régional des Grands Causses.

L'entreprise a collaboré à de nombreux projets avec des organismes publics, notamment avec l'Agence des Gorges Causses Cévennes. Cet organisme public est chargé de la promotion touristique du territoire où se situe Aven Armand. Depuis des années, il est confronté à un défi commun aux destinations rurales et isolées : tous les visiteurs ne se rendent pas à l'office de tourisme, mais ils ont néanmoins besoin d'informations fiables et actualisées.

Parallèlement, les entreprises touristiques privées de la région (sites touristiques, hébergements, restaurants, et même Aven Armand) reçoivent constamment des demandes qui dépassent le cadre de leurs activités : horaires d'ouverture d'autres attractions touristiques, recommandations, localisation des services essentiels comme les stations-service ou les commerces, cartes de la région et suggestions d'itinéraires. Ces demandes sont traditionnellement traitées par le personnel des offices de tourisme et, par conséquent, ces informations ne relèvent souvent pas de la formation et des compétences du personnel de certains sites touristiques.

Cette situation engendre des problèmes à différents niveaux : les acteurs privés manquent d'outils et de formation spécifique pour répondre adéquatement aux questions des visiteurs, ce qui peut générer une image négative de l'entreprise et de l'expérience touristique globale.

Face à cette situation, l'agence publique a lancé l'initiative « Les p'tits locaux », un projet développé en étroite collaboration avec les acteurs privés du tourisme régional. Au cœur de cette initiative se trouve la création d'un guide pratique, régulièrement mis à jour pour tenir ces acteurs informés. Dans un second temps, cette collaboration sera renforcée par la mise en place de formations spécifiques pour le personnel saisonnier, afin de lui permettre de mieux accompagner les visiteurs sur les questions liées au tourisme.

Ainsi, les agents privés disposent d'outils efficaces pour la formation spécifique et exclusive de leur personnel, améliorant la qualité du service et leur réactivité envers les visiteurs, ainsi que la réputation de l'entreprise.

Fondation Hortensia Herrero et église de San Nicolás

La restauration des fresques de l'église San Nicolás de Valence est un exemple remarquable de collaboration public-privé et de mécénat culturel réussis, menés sous l'impulsion de la Fondation Hortensia Herrero. Cette église historique, dont l'intérieur abrite près de deux mille mètres carrés de fresques baroques réalisées par Dionís Vidal d'après des dessins d'Antonio Palomino, avait subi d'importantes dégradations, compromettant la préservation des œuvres et leur accessibilité au public.

Face au manque de ressources publiques suffisantes pour entreprendre une intervention de cette ampleur, la Fondation Hortensia Herrero a pris en charge l'intégralité du financement du projet de restauration, en collaboration avec d'autres organisations.

Une fois la restauration achevée, l'église San Nicolás s'est imposée comme l'un des principaux attraits culturels de Valence, acquérant le surnom de « Chapelle Sixtine valencienne ». L'intérêt médiatique et le nombre de visiteurs ont considérablement augmenté, contribuant à diversifier et à renforcer l'offre touristique et culturelle de la ville et à revitaliser son environnement urbain. Parallèlement, le projet a reçu un large accueil favorable de la part des institutions et des professionnels.

Parc Naturel Régional des Grands Causses

Le patrimoine historique et rural de l'Occitanie, notamment dans la région des Grands Causses, est confronté à d'importants défis. Églises, châteaux, moulins et ouvrages hydrauliques, entre autres, sont menacés de dégradation, tandis que les communes et les parcs naturels manquent de ressources financières et techniques suffisantes pour leur entretien.

Compte tenu de ces contraintes, l'implication du secteur privé est devenue essentielle pour garantir la préservation de ce patrimoine unique. Le secteur privé peut apporter bien plus que de simples contributions financières. Les entreprises, les fondations et les citoyens soucieux du patrimoine ont besoin de projets clairs et structurés où leur contribution ait un impact concret. Parallèlement, les administrations publiques ont besoin d'un soutien extérieur pour protéger et valoriser le patrimoine sans en altérer le caractère historique et social. Cette complémentarité crée un environnement idéal pour les partenariats public-privé, sources de bénéfices partagés.

Des exemples dans la région des Grands Causses illustrent la faisabilité de cette collaboration. À Camarès, la restauration de la roue à aubes du XIXe siècle a mobilisé des fonds municipaux, des contributions privées et le savoir-faire d'artisans qualifiés. De même, le château de Montaigut a été sauvé grâce à l'implication de bénévoles et de mécènes privés, sous le contrôle d'associations et d'autorités locales. Ces projets démontrent qu'en associant ressources publiques et privées, il est possible de préserver des sites patrimoniaux exceptionnels qui, autrement, tomberaient en ruine. Pour les entreprises, participer à ces initiatives présente de nombreux avantages.

Premièrement, elle renforce les liens avec le territoire et la communauté locale, projetant une image positive et responsable. Deuxièmement, elle permet la transmission des valeurs de l'entreprise et le renforcement de la cohésion des collaborateurs grâce à des projets alliant philanthropie, bénévolat et développement culturel. Par ailleurs, les avantages fiscaux prévus par la législation française, tels que la déduction de 60 % pour les dons d'entreprises, accroissent la rentabilité indirecte de ces collaborations.

Du point de vue des collectivités locales, le soutien privé garantit la viabilité et la pérennité des projets. Les monuments restaurés deviennent des attractions touristiques, dynamisant l'économie locale, prolongeant la saison touristique et créant des emplois dans la région. Cette approche permet également de préserver les savoir-faire artisanaux traditionnels et les techniques de restauration, assurant ainsi que les restaurations futures puissent être menées sans perte de patrimoine.

OUTILS

PREMIÈRE PHASE : ANALYSE DU CONTEXTE ET DE LA FAISABILITÉ

Dans cette phase initiale de mise en place de partenariats public-privé, il sera essentiel d'analyser les contextes dans lesquels la collaboration potentielle débutera et se développera. Il est important de comprendre que tous les types de collaboration ne conviennent pas à toutes les organisations.

À cette fin, l'analyse contextuelle nécessitera la constitution d'un groupe d'experts responsables des domaines concernés par la première phase de la collaboration. Idéalement, ce groupe inclura les cadres juridiques, fiscaux et de gestion, ainsi que tous les postes affectés au développement du projet.

Dans de nombreux cas, des informations initiales peuvent être obtenues auprès de diverses sources. Cette boîte à outils présente des outils permettant d'amorcer l'analyse contextuelle. Une évaluation des objectifs de la collaboration est recommandée ; l'outil suivant a été conçu à cet effet :

Articulateur des avantages collaboratifs

Cet outil constitue une étape préliminaire à la collaboration ; il vise à clarifier la situation et à déterminer s'il est pertinent d'entamer une collaboration. Les collaborations peuvent être chronophages et exigeantes ; il est donc essentiel de comprendre pourquoi et comment travailler avec d'autres organisations peut apporter une valeur ajoutée à votre projet.

Ce cadre d'analyse est un outil précieux pour évaluer la situation initiale d'une organisation, ses ressources disponibles, ses capacités et ses compétences. Cette analyse peut être menée individuellement ou en collaboration avec une organisation partenaire potentielle.

Il est important de se concentrer à la fois sur les forces et les faiblesses, ce qui permettra une évaluation plus claire des collaborations potentielles avec d'autres organisations et aidera à déterminer quelle entité est la plus en phase avec nos objectifs.

Quel problème ou défi souhaitons-nous relever en travaillant ensemble ?

**En quoi la collaboration fera-t-elle la différence ?
Pourquoi est-il préférable de collaborer plutôt que d'agir indépendamment ?**

Que peut apporter chaque partie à la collaboration ?

Ressources
et actifs

Compétences
et l'expérience

Réseaux et
relations

Données

Autres

Dans quels domaines excellez-vous ? Quels sont vos principaux atouts ?

**Dans quels domaines auriez-vous besoin de connaissances
supplémentaires ou d'un soutien spécialisé ?**

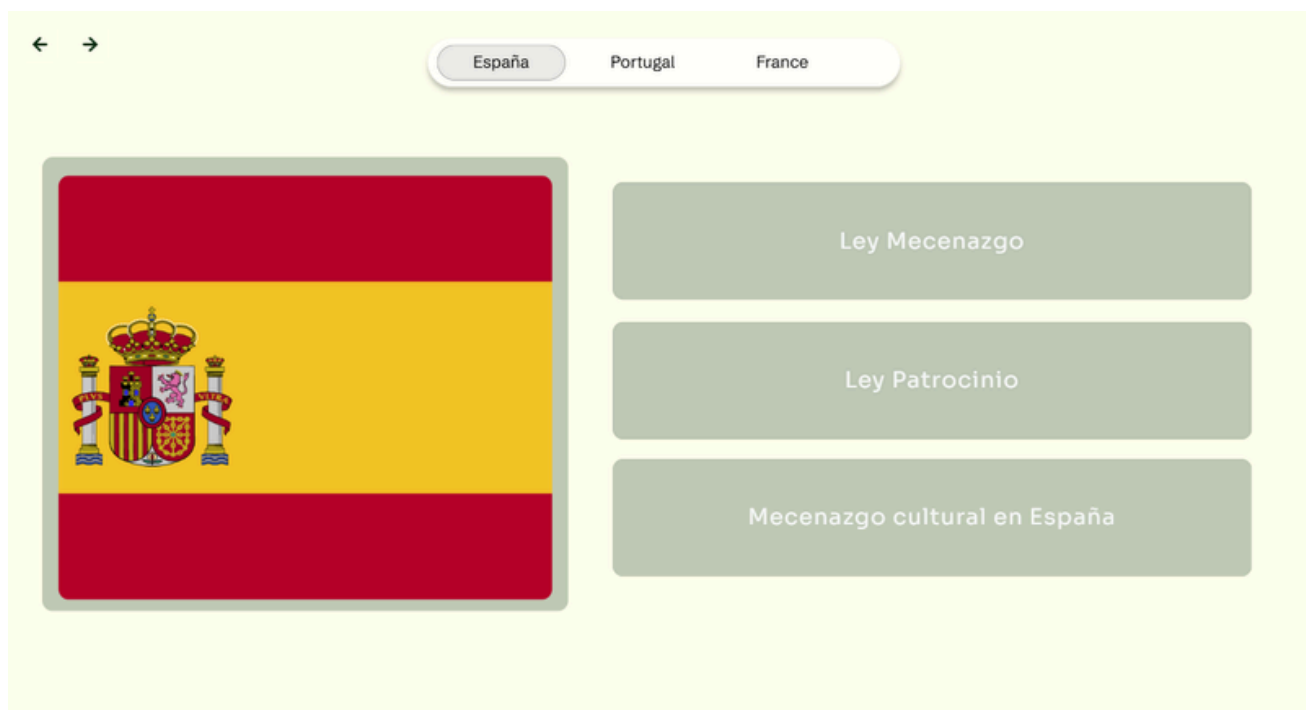
Cadre juridique et fiscal

Une fois une collaboration entamée, que ce soit avec un organisme public ou privé, il est important d'évaluer le contexte actuel. Cela implique de se renseigner sur les actions et les projets entrepris par d'autres organisations similaires.

Parallèlement à l'étape précédente, ou une fois celle-ci achevée, le modèle de collaboration idéal pour chaque projet sera défini. Cette section rassemble des informations utiles concernant la législation et la fiscalité relatives aux modèles de collaboration dans les pays participant au projet HITTS.

Il est toutefois conseillé de se tenir informé des évolutions et des changements auprès des sources officielles. Il convient également de noter que d'autres lois ou mesures incitatives à la collaboration peuvent exister à des niveaux territoriaux plus spécifiques, tels que les districts ou les communautés autonomes.

Vous trouverez ci-dessous une liste interactive des lois et des informations utiles relatives au mécénat et au parrainage en Espagne, au Portugal et en France.



← →

España Portugal France



Mecenato Cultural


IRS a favor de instituições

Estatuto do Mecenato

Regime do Mecenato Cultural - Q&A 2025

← →

España Portugal France



Dons

Mécénat



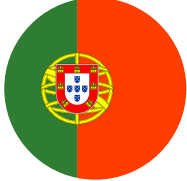

Mécénat d'entreprise : mise à jour de la doctrine fiscale

**LISTE DES LOIS APPLICABLES
AU NIVEAU NATIONAL**

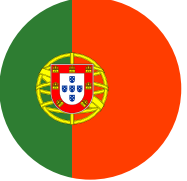


Résumé des modèles de collaboration et des avantages fiscaux de chaque pays:







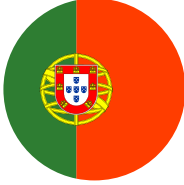

RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

	INDIVIDUS	ENTREPRISES
 (Loi 49/2002)	80% premiers 250 € don restant de 40 % 45 % en cas de don récurrent	40% du don 50 % en cas de fidélité client
 (Loi Aillagon + CGI arts. 200 et 238-bis)	66% du montant donné	60% du don Ce taux peut être réduit à 40 % pour les dons importants.
 (Statut de patronage + EBF + Réforme 2025)	 Réductions mineures sous certaines conditions	140% premiers 250 € Dépenses fiscales + Majoração

LIMITE DE DÉDUCTION

	PRIVÉ	ENTREPRISES
 (Loi 49/2002)	10% base imposable	10% base imposable
 (Loi Aillagon + CGI arts. 200 et 238-bis)	20% revenu imposable	0,5% volume d'affaires
 (Statut de patronage + EBF + Réforme 2025)	 Variable selon la typologie culturelle	1% volume d'affaires Réforme 2025

FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE ET PROJETS SPÉCIFIQUES

	INCITATIONS AUX DONS DES MÉCÈNES	DONS À DES PROJETS CULTURELS SPÉCIFIQUES
 (Loi 49/2002)	 Système d'augmentation spécifique basé sur la fidélité	 Ils vous permettent de diriger des fonds
 (Loi Aillagon + CGI arts. 200 et 238-bis)	 Ils ne possèdent pas ce mécanisme spécifique.	 Ils vous permettent de diriger des fonds
 (Statut de patronage + EBF + Réforme 2025)	 Ils ne possèdent pas ce mécanisme spécifique.	 Renforcée après la réforme de 2025

AUTRES ASPECTS ET CADRE JURIDIQUE

	AVANTAGES EN NATURE ET RECONNAISSANCE	ROBUSTESSE DU CADRE JURIDIQUE	SOLIDITÉ CADRE JURIDIQUE
 (Loi 49/2002)	 Don de biens culturels, de patrimoine et reconnaissance publique	 Un cadre très bien établi	 Système strict de certification des dons
 (Loi Aillagon + CGI arts. 200 et 238-bis)	 Don de biens culturels, de patrimoine et reconnaissance publique. Avec des limitations	 Un cadre très bien établi	 Système strict de certification des dons
 (Statut de patronage + EBF + Réforme 2025)	 Don de biens culturels, de patrimoine et reconnaissance publique	 Actuellement en cours de modernisation	 Système strict de certification des dons

Canevas du modèle de collaboration

Le Collaboration Model Canvas est une adaptation du Business Model Canvas. Cette version a été conçue comme une étape préliminaire essentielle à la mise en place de collaborations dans le cadre de projets variés. Son principal objectif est de faciliter l'auto-évaluation des organisations, leur permettant ainsi de mieux comprendre leur modèle opérationnel et leur capacité de collaboration, et de simplifier la création de partenariats.

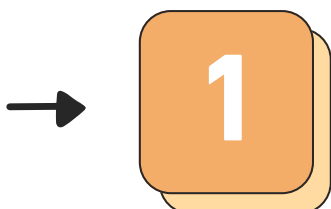
Il s'agit d'un modèle simple et visuel, structuré en neuf blocs distincts qui analysent l'organisation selon des perspectives à la fois internes et externes. Il offre ainsi une vue d'ensemble claire et détaillée du projet et des possibilités de collaboration.

La méthode la plus pratique pour réaliser cette activité consiste à utiliser un modèle (Figure x), idéal pour le travail en équipe. Avant de commencer, il est conseillé de choisir entre l'utilisation d'un ordinateur, l'écriture des sections sur un tableau blanc ou l'impression du modèle au format A3.

Cette dernière option est particulièrement recommandée : utiliser des post-it pour compléter chaque section permet une visualisation plus claire des éléments et facilite les modifications. Il est important d'être concis et d'encourager la participation de l'équipe afin d'obtenir des points de vue divers et enrichissants.

Les neuf sections doivent être complétées dans un ordre logique, ce qui permettra une approche plus claire et plus efficace des sujets abordés. Chaque section est brièvement expliquée ci-dessous :

Processus à suivre pour une utilisation correcte du canevas de modèle de collaboration



• Segments des contributeurs

L'objectif est d'identifier les acteurs, organisations ou groupes avec lesquels nous souhaitons collaborer et qui pourront bénéficier des résultats de ce travail commun. Dans cette section, nous pouvons nous poser les questions suivantes :

- Avec qui souhaitons-nous collaborer ?
- Qui devons-nous contacter ?
- Quels acteurs ont des intérêts convergents ?

Il est par ailleurs conseillé de définir clairement qui seront les bénéficiaires de cette collaboration. Par exemple, s'il s'agit d'un projet visant à dynamiser l'économie d'une zone rurale, la population locale en sera directement bénéficiaire. Il est essentiel de toujours garder à l'esprit l'objectif final de la collaboration.



2

• Proposition de valeur pour la collaboration

Cette section décrit les aspects qui permettraient de créer de la valeur en cas de collaboration avec notre entreprise. Les questions auxquelles il convient de répondre dans cette section sont les suivantes :

- Quel problème allons-nous résoudre ensemble ?
- Quelle valeur ajoutée cette collaboration génère-t-elle que nous n'aurions pas pu générer seuls ?
- Quels résultats communs sont attendus ?
- Quels risques réduisons-nous grâce à la collaboration ?



3

• Canaux de collaboration

Il s'agit de décrire comment la communication, la coordination et la diffusion des résultats se dérouleront dans le cadre de cette collaboration. Il convient également d'indiquer comment nous communiquerons nos progrès et nos actualités aux parties prenantes et au grand public. Réfléchissez aux questions suivantes :

- Comment communiquons-nous ?
- Par quelles plateformes allons-nous collaborer ?
- Comment communiquons-nous ces informations au monde extérieur ?



4

• Relation de collaboration et gouvernance

Cette section décrit la gestion des relations entre employés, en abordant les accords, les règles et les mécanismes de prise de décision. Les questions clés auxquelles il convient de répondre sont les suivantes :

- Quel type d'accord est le plus approprié à conclure ?
- Comment gérons-nous cette relation ?
- Comment les conflits potentiels sont-ils gérés ?



5

• Avantages générés

Cette section traite de la valeur obtenue ou attendue grâce à la collaboration. Cette valeur peut être économique, sociale, stratégique, liée à l'apprentissage ou avoir un impact concret.

- Quels avantages mon organisation peut-elle tirer de cette collaboration ?
- Quels avantages tangibles et intangibles puis-je espérer ?
- Quel impact cette collaboration aura-t-elle sur mon organisation ?



6

• Ressources collaboratives clés

Cela implique de détailler les ressources que l'organisation apportera à la collaboration, ainsi que celles qui sont essentielles à son fonctionnement et à sa performance.

- Quelle sera la contribution de mon organisation ?
- Quelles ressources allons-nous partager ?
- De quelles ressources notre projet a-t-il besoin ?



7

• Activités de collaboration clés

Cette section décrit les activités que chaque organisation est censée mener pour contribuer à la collaboration, ainsi que celles qui sont communes.

- Quelles sont les fonctions et les activités dont je suis responsable ?
- Quelles activités puis-je attendre de l'autre partie ?
- Quelles tâches effectuons-nous ensemble ?



8

• Acteurs et rôles dans la collaboration

Il convient d'identifier les acteurs qui participeront à la collaboration et de définir leur rôle et leurs responsabilités.

- Qui participera ?
- Quel rôle jouera chaque acteur ?
- Qui sera le directeur général ?

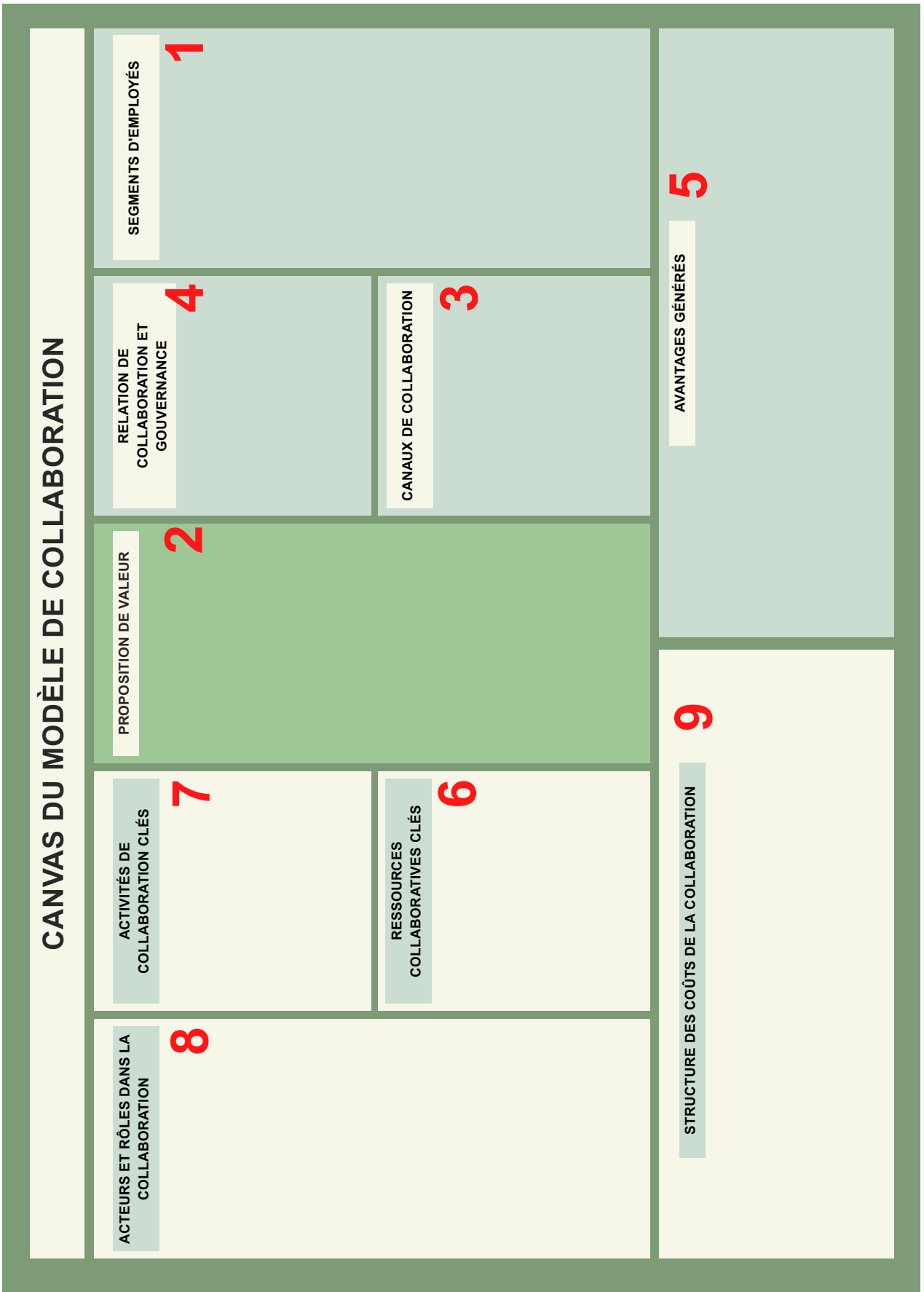


9

• Coûts de la collaboration

Cette section doit inclure les coûts engendrés par la collaboration pour son bon fonctionnement. Il peut s'agir du temps, des ressources humaines, des outils, des contrats, des collaborations et autres engagements. Voici quelques questions à se poser :

- Quels sont les coûts liés à cette collaboration ?
- Dans quelles ressources investissons-nous ?
- Quelles sont les dépenses partagées ?



Formation des agents impliqués

Un autre outil important pour impliquer les parties prenantes consiste à former et à soutenir les acteurs locaux sur les thèmes clés du projet en cours.

Le programme de formation vise à proposer un parcours multidisciplinaire axé sur le thème principal du projet. Dans le cas de HITTS, la formation porte sur le tourisme durable en milieu rural, s'appuyant sur le patrimoine local et des études de cas. Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- Introduction au tourisme durable en milieu rural
- Patrimoine endogène et identité culturelle
- Planification du tourisme rural durable
- Conservation de l'environnement rural
- Culture et communauté locale
- Promotion et communication touristiques
- Gestion de l'expérience touristique
- Technologies et innovation dans le patrimoine



Este curso está especialmente diseñado para dotar a los agentes locales de herramientas y conocimientos que les permitan dinamizar territorios rurales en el marco del proyecto europeo SUDOE HITTS.

A lo largo del curso, los participantes desarrollarán competencias para la identificación y puesta en valor de los recursos turísticos, la gestión del patrimonio cultural y natural, y la promoción de estrategias de turismo sostenible adaptadas al contexto rural.

El programa formativo incorpora metodologías innovadoras, incluyendo el uso de tecnologías digitales emergentes como los gemelos digitales, la realidad aumentada y las TIC aplicadas a la formación. Asimismo, se abordarán técnicas de marketing digital, comunicación efectiva y gestión de proyectos con enfoque sostenible e inclusivo.

Al finalizar el curso, los participantes estarán capacitados para diseñar e impartir acciones orientadas a fomentar el emprendimiento, la innovación territorial y el fortalecimiento de las comunidades rurales desde una perspectiva sostenible.

1. Introducción al turismo sostenible en entornos rurales
2. Patrimonio endógeno e identidad cultural
3. Planificación del turismo rural sostenible
4. Conservación del medio ambiente rural
5. Cultura y comunidad local
6. Promoción y comunicación turística
7. Gestión de la experiencia turística
8. Tecnologías e innovación en el patrimonio
9. Tema final

Le contenu est conçu pour être aussi interactif que possible, facilitant ainsi la compréhension du sujet. Plusieurs plateformes utilisent des systèmes de gestion de l'apprentissage (LMS). Ces outils permettent l'administration, la diffusion et la gestion des contenus de formation et d'enseignement en ligne. De plus, ils peuvent être adaptés à différentes langues, facilitant ainsi la formation dans des environnements bilingues.

Cette vidéo contient un tutoriel sur la façon d'accéder au site web de formation et de s'y inscrire :



Dans cette autre vidéo, vous découvrirez comment télécharger différents types de contenu sur le site web de formation :



DEUXIÈME PHASE : ÉTABLIR DES LIENS

Identifier et trouver des partenaires potentiels

Cet outil vise à identifier les partenaires nationaux potentiels pertinents pour le projet. Toutefois, il est également important de prendre en compte le fait que diverses parties prenantes peuvent être intéressées par l'initiative aux niveaux local et régional.

Dans cette section, vous trouverez un modèle pour réfléchir et lister tous les partenaires potentiels de votre réseau qui pourraient être en phase avec votre projet ou qui ont déjà travaillé sur des initiatives similaires.

Ensuite, prenez le temps de réfléchir à nouveau, en vous concentrant cette fois sur des partenaires potentiels en dehors de votre réseau immédiat. Pour vous y aider, vous trouverez ci-dessous une liste de sites web présentant des organisations qui promeuvent le mécénat culturel et le micro-mécénat, ainsi que des portails institutionnels et des associations professionnelles. Ces plateformes vous permettent de présenter et de découvrir de nouveaux projets en adéquation avec les objectifs des acteurs privés.

ESPAGNE:

- Association espagnole des fondations
- Association espagnole de collecte de fonds
- Hispania Nostra
- Fondation pour l'art et le mécénat
- Culture et alliances
- Bibliothèque nationale d'Espagne

FRANCE:

- Ministère de la Culture
- Institut administratif
- Centre Français des Fonds et Fondations
- Fondation de France

PORTUGAL:

- Culture portugaise
- GEPAC (Cabinet de Stratégie, Planification et Avaliação Culturel)
- Fondation Calouste Gulbenkian

Pour les deux groupes (internes et externes à votre réseau), indiquez pourquoi vous souhaitez les impliquer et s'ils pourraient être des partenaires clés. Chaque membre de l'équipe peut effectuer ce travail individuellement, puis les réponses peuvent être combinées.

PARTENAIRES POTENTIELS : AU SEIN DE MON RÉSEAU

Modèle téléchargeable

Nom de l'organisation	Pourquoi collaborer avec eux ?	Partenaire pertinent ?

Nom de l'organisation	Pourquoi collaborer avec eux ?	Partenaire pertinent ?

Modèles de communication et d'interaction

Cet outil se compose de modèles conçus pour faciliter le premier contact avec des collaborateurs potentiels, accroître la visibilité et la collaboration autour du projet, et permettre sa promotion lors de tout événement.

Les modèles sont conçus pour être modifiés, avec possibilité d'ajouter ou de supprimer du contenu selon les besoins.

Ce premier modèle est conçu pour envoyer la proposition par courriel. Évitez de l'envoyer à des adresses commençant par info@, car il risque d'atterrir dans une boîte de réception générale.

Texte à inclure dans l'e-mail :

Cher/Chère [nom] :

Je vous écris afin de vous faire part de notre intérêt pour une éventuelle collaboration avec votre organisation et [autres partenaires] dans le domaine de [domaine thématique]. Nous travaillons actuellement sur [brève description du problème]. Nous sommes convaincus qu'une collaboration avec votre organisation est essentielle pour [expliquer brièvement l'importance de la collaboration : optimiser les ressources, accroître l'impact, coordonner les initiatives, etc.].

Nous connaissons votre travail dans ce domaine et souhaiterions explorer une éventuelle participation à cette initiative, selon le rôle que vous jugerez le plus approprié. Nous sommes disponibles pour une brève réunion préliminaire cette semaine ou la semaine prochaine, si votre emploi du temps le permet.

Il est également conseillé de joindre une lettre de présentation qui expose les informations essentielles concernant votre organisation et le projet que vous menez. Voici quelques points clés pour la rédaction de cette lettre :

Soyez clair et concis

Inclure les informations de base du projet

Se référer aux projets/événements précédents, en utilisant des données spécifiques.

Personnalisez chaque carte en fonction des caractéristiques du partenaire.

Mensaje nuevo

Para

Cc Cco

Asunto

**Interreg
Sudoe**



Co-funded by
the European Union

SUCCÈS

Cher/Chère [nom] :

Je vous écris afin de vous faire part de notre intérêt pour une éventuelle collaboration avec votre organisation et [autres partenaires] dans le domaine de [domaine thématique]. Nous travaillons actuellement sur [brève description du problème]. Nous sommes convaincus qu'une collaboration avec votre organisation est essentielle pour [expliquer brièvement l'importance de la collaboration : optimiser les ressources, accroître l'impact, coordonner les initiatives, etc.].

Nous connaissons votre travail dans ce domaine et souhaiterions explorer une éventuelle participation à cette initiative, selon le rôle que vous jugerez le plus approprié. Nous sommes disponibles pour une brève réunion préliminaire cette semaine ou la semaine prochaine, si votre emploi du temps le permet.

Il est également conseillé de joindre une lettre de présentation qui expose les informations essentielles concernant votre organisation et le projet que vous menez. Voici quelques points clés pour la rédaction de cette lettre :

Soyez clair et concis

Inclure les informations de base du projet

Se référer aux projets/événements précédents, en utilisant des données spécifiques.

Personnalisez chaque carte en fonction des caractéristiques du partenaire.

LE LOGO DE NOTRE
ORGANISATION

BANNIÈRE DE PROJET

Nom de notre entité

Informations générales : Adresse, téléphone, site web, réseaux sociaux et politique de confidentialité.

Sans Serif | B I U A | [icônes de mise en forme]

Este mensaje de correo electrónico y sus archivos adjuntos son confidenciales y están respaldados por leyes de privacidad. No está autorizado el acceso a este mensaje por otras personas. Sólo se

Enviar

Aa [icônes de personnalisation]

[icône de suppression]

Workshop

L'organisation d'ateliers facilitera la mise en réseau et la diffusion du projet. Elle permettra de sensibiliser davantage le public et de faire progresser la mise en œuvre de l'initiative grâce aux synergies créées lors de ces ateliers. Voici une structure possible :

1. Présentation de l'organisation
2. Faire connaître le projet
 - a. Expliquez le problème à résoudre
 - b. Présenter les besoins spécifiques
 - c. Objectifs à atteindre
3. Pilule d'information
 - a. Forme de collaboration la plus appropriée
 - b. Explication des avantages de la collaboration
4. Histoires à succès
 - a. Explication des projets antérieurs de l'organisation elle-même ou d'organisations similaires
 - b. Mettez en évidence les résultats, les avantages obtenus, etc.
5. Activité pratique: interaction
 - a. Activités brise-glace
 - b. Utilisation de l'un des outils inclus dans cette boîte à outils.
6. Remerciements et clôture de l'atelier

Vous trouverez dans les liens suivants différentes activités participatives qui vous aideront à développer l'atelier :

- <https://campusidy.com/dinamicas-rompe-hielo/>
- <https://lifestorm.co/es/blog/icebreaker>

TROISIÈME PHASE : CONCEVOIR LA COLLABORATION

Une fois que nous aurons trouvé un partenaire potentiel, il sera nécessaire de définir un objectif commun, d'établir un périmètre d'action et d'examiner ensemble les priorités.

L'idéal serait que les parties prenantes se réunissent pour explorer les possibilités de collaboration. En présentiel, cette activité pourrait se faire à l'aide de post-it ou d'un tableau blanc ; en ligne, des outils comme Miro pourraient être utilisés.

La première étape consiste pour chaque participant à prendre quelques minutes pour réfléchir individuellement et noter ses réponses. Ensuite, les réponses seront partagées et discutées afin d'explorer les similitudes et les différences.

Une réponse collective sera élaborée pour chaque question. Une personne sera chargée de recueillir les informations et de rédiger un document unique qui sera partagé avec tous les participants afin de les encourager à apporter des idées ou des commentaires.

Modèle téléchargeable

→ **1**

DÉVELOPPER UN OBJECTIF PARTAGÉ

Quel est l'objectif de cette collaboration ?
Pourquoi avons-nous formé cette collaboration ? Que voulons-nous accomplir ? Que voulons-nous changer ?

En quoi cela correspond-il à vos objectifs ?
Quels objectifs votre organisation espère-t-elle atteindre grâce à votre participation ? En quoi cette collaboration contribue-t-elle à la réalisation de vos objectifs ?



2

DÉFINIR LE CHAMP D'APPLICATION DE LA COLLABORATION

De quel type de collaboration avons-nous besoin ?

Par exemple, le partage d'informations, un meilleur alignement des priorités et des financements, une stratégie partagée et la mise en commun des fonds.

Quel est le délai nécessaire ?

Pendant combien de temps devons-nous collaborer pour atteindre notre objectif ?

Comment pouvons-nous y parvenir ensemble ?

Par exemple, en octroyant des subventions, en fournissant une infrastructure (données, communications, fonction de coordination), en fournissant des informations et une expertise fiables, en fournissant des ressources d'apprentissage et de soutien, en organisant des réunions, en exerçant une influence par le biais de réseaux, etc.



3

DÉFINIR LE SUCCÈS

À quoi ressemble le succès pour ce groupe ?

Que faut-il changer pour atteindre notre objectif ? Quels résultats obtiendriez-vous ?

À quoi ressemble le succès pour la société ?

Que faut-il changer pour atteindre notre objectif ? Quels résultats obtiendriez-vous ?



4

S'ACCORDER SUR UNE VISION PARTAGÉE

En vous basant sur les réponses ci-dessus, rédigez une proposition d'énoncé de vision/mission.

En une ou deux phrases, vous devez définir de manière générale et concise le qui, le quoi, le comment et le pourquoi de la collaboration.

Modèle proposé pour un accord de collaboration

EN-TÊTE : Titre du document.

**Interreg
Sudoe**



Co-funded by
the European Union

LE LOGO DE
NOTRE
ORGANISATION

HITTS

ACCORD DE COLLABORATION ENTRE [Notre Entité] ET [Entité Collaboratrice]

À [Ville], le [Date]

RÉUNION : Au cours de laquelle les parties signataires sont identifiées.

D'une part, [Entité/Société/Institution A], dont le siège social est situé à [adresse complète], numéro CIF/NIF [____], représentée par [nom, prénom et fonction], ci-après dénommée « [Partie A] ».

D'autre part, [Entité/Société/Institution B], dont le siège social est situé à [adresse complète], numéro CIF/NIF [____], représentée par [nom, prénom et fonction], ci-après dénommée « [Partie B] ».

Les deux parties, reconnaissant avoir la capacité juridique suffisante pour formaliser le présent accord,

EXPONENE (ou Maniestan) : Le contexte, l'historique et l'intention de l'accord sont expliqués.

- I. Que [Partie A] est une entité dédiée à [description de l'activité, de la mission ou des objectifs].
- II. Que [Partie B] est une entité dédiée à [description de l'activité, de la mission ou des objectifs].
- III. Que les deux parties partagent un intérêt à développer des actions liées au [domaine : culturel, social, éducatif, scientifique, sportif, environnemental, etc.].
- IV. Que les parties souhaitent établir un cadre général de collaboration qui peut prendre, selon le cas, la forme de [collaboration technique, parrainage, mécénat, coopération institutionnelle, soutien économique, prestation de services, transfert de ressources ou autres modalités].

À la lumière de ce qui précède,

Modèle proposé pour un accord de collaboration

STIPULATIONS : Il s'agit du corps principal de l'accord. Il détaille les conditions, les obligations, la durée, etc.

PREMIER OBJET DE L'ACCORD

Le but de cet accord est d'établir un cadre de collaboration entre les parties pour le développement de [projets, programmes, activités, événements ou initiatives], visant à [objectifs généraux].

Les actions spécifiques seront détaillées dans [des annexes, des accords spécifiques, des rapports d'action, des plans de travail ou d'autres documents complémentaires], qui feront partie intégrante du présent accord.

DEUXIÈME MODALITÉS DE COLLABORATION

La collaboration peut prendre la forme d'une ou plusieurs des méthodes suivantes :

Contributions financières sous forme de [parrainage, mécénat, subvention, don, financement d'activités].

Contributions en nature comprenant [équipement, infrastructure, matériaux, transfert d'espaces, services].

Prestation de services techniques ou professionnels.

Participation à l'organisation et à la réalisation des activités.

Actions de promotion et de visibilité.

Échange de connaissances, de ressources humaines ou de conseils.

Autres dispositions convenues par les parties : [préciser].

TROISIÈME. CONTRIBUTIONS DES PARTIES

[Partie A] s'engage à :

[Décrire les contributions économiques, techniques ou matérielles].

[Responsabilités opérationnelles ou de gestion].

[Autres engagements].

[Partie B] s'engage à :

[Décrire les contributions économiques, techniques ou matérielles].

[Responsabilités opérationnelles ou de gestion].

[Autres engagements].

Modèle proposé pour un accord de collaboration

QUATRIÈME. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES

Les parties conviennent de :

- a) Agir conformément aux principes de bonne foi, de transparence et de collaboration.
- b) Se conformer à la réglementation applicable en vigueur.
- c) Fournir les informations nécessaires au bon déroulement des actions.
- d) Désigner une personne chargée de coordonner et de surveiller l'accord.
- e) Participer aux réunions de suivi sur une base [mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou autre].

CINQUIÈME. SYSTÈME ÉCONOMIQUE

En cas de contributions financières :

Le montant total sera de [montant ou formule de calcul].

Le mode de paiement sera [virement, délais, conditions, étapes clés, etc.].

Les fonds seront utilisés pour [préciser les utilisations autorisées].

SIXIÈME. VISIBILITÉ, DIFFUSION ET UTILISATION DE L'IMAGE

Les parties peuvent rendre publique leur collaboration par le biais de :

Inclusion des logos dans [supports, campagnes, site web, réseaux sociaux, publications, événements].

Mention institutionnelle ou corporative.

Participation à des événements publics.

L'utilisation des marques de commerce, des noms commerciaux ou de l'image de marque nécessitera une autorisation préalable et sera conforme aux manuels d'identité visuelle de chaque partie.

SEPTIÈME. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Les résultats, documents, études, contenus ou produits générés dans le cadre de l'accord seront la propriété de [une partie / des deux parties / propriété selon la contribution].

Dans votre cas, une licence d'utilisation [exclusive/non exclusive, temporaire/indéfinie, étendue territoriale] est accordée pour [fins spécifiques].

Modèle proposé pour un accord de collaboration

HUITIÈME. CONFIDENTIALITÉ

Les parties conviennent de maintenir la confidentialité des informations techniques, économiques, stratégiques ou commerciales auxquelles elles ont accès pendant la durée du présent accord et pendant une période de [nombre] années après sa résiliation.

NEUVIÈME. PROTECTION DES DONNÉES

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment [le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), la Loi organique 3/2018 ou toute autre réglementation applicable].

En cas de traitement de données personnelles, un accord de traitement correspondant sera formalisé si nécessaire.

DIXIÈME. DURÉE

Le présent accord aura une durée de [terme], commençant le [date] et se terminant le [date].

Elle peut être prolongée par un accord écrit exprès entre les parties.

ONZIÈME. MODIFICATIONS

Toute modification du présent accord doit être formalisée par écrit et signée par les deux parties.

DOUZIÈME. SUIVI ET ÉVALUATION

Un comité ou groupe de suivi sera mis en place, composé de représentants des deux parties, avec les fonctions suivantes :

- Contrôle du respect de l'accord.
- Résolution de l'incident.
- Évaluation des résultats.
- Proposition d'améliorations ou d'agrandissements.

TREIZIÈME. NON-CONFORMITÉ

En cas de non-respect des obligations établies, la partie concernée peut :

- Exiger la conformité dans un délai de [nombre] jours.
- Demander la résiliation du contrat.
- Réclamez une indemnisation pour les dommages subis, le cas échéant.

Modèle proposé pour un accord de collaboration

QUATORZIÈME. RÉOLUTION PRÉCOCE

Le contrat peut être résilié par :

Accord mutuel entre les parties.
Réalisation de l'objet de l'accord.
Non-respect grave ou répété des règles.
Impossibilité d'exécution survenant.
Autres causes prévues par la loi.

La décision doit être notifiée par écrit avec un préavis minimum de [nombre] jours.

QUINZIÈME. NATURE DE L'ACCORD

Le présent accord est de nature [privée / institutionnelle / non contractuelle] et ne crée pas de relation de travail, de partenariat ou de mandat entre les parties.

SEIZIÈME. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent accord est régi par le droit [espagnol].

Pour le règlement des litiges, les parties se soumettent aux tribunaux de [lieu], à moins qu'elles n'acceptent au préalable des mécanismes de médiation ou d'arbitrage.

SIGNATURES : Nom, fonction, entité et date.

En foi de quoi, les deux parties signent le présent document, en double exemplaire et pour un seul et même objet, au lieu et à la date indiqués.

Par la
PARTIE A

Nom : Nom :
Poste : Poste :

PARTIE B

Signature : _____ Signature : _____

CONCLUSIONS

Cette boîte à outils se veut un outil pratique et flexible, applicable à tout domaine où une collaboration public-privé est recherchée. Reconnaître l'investissement privé comme composante essentielle des projets à impact social positif est l'un de ses principes fondamentaux. Son adaptabilité permet de la concevoir en fonction des différents contextes territoriaux, sectoriels et organisationnels, et de faciliter l'élaboration de stratégies collaboratives.

Les ressources proposées visent à encourager la coopération et à faciliter le développement de projets et d'initiatives à impact social, économique et culturel, initialement conçus pour les contextes ruraux et la revitalisation du patrimoine. Toutefois, une approche multidisciplinaire a été adoptée pour leur élaboration, permettant leur application à différents domaines et contextes et facilitant leur utilisation par des acteurs de divers horizons. Cette boîte à outils aide ainsi les organisations à identifier des opportunités communes et à bâtir des partenariats durables.

Globalement, ce document contribue à renforcer la collaboration public-privé dans des domaines aussi importants que la culture et à positionner cette coopération comme un axe transversal de projets qui génèrent de la valeur ajoutée et des avantages pour la société dans son ensemble.